

ATTESTATION DE SANTE JEUNE

Renouvellement de licence Saison 20..../20....

Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence d'une fédération sportive, quel que soit le type de pratique, loisir ou compétitive.

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un questionnaire de santé jeune à remplir :

- Réponse **NON** à toutes les questions : Un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence. **Pour cela, il complète le document ci-dessous.**
- Réponse **OUI** à au moins l'une des questions : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence, veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

Le questionnaire reste privé et n'a pas à être remis.

Je soussigné M/Mme

NOM :

Prénom :

en ma qualité de représentant légal de

NOM :

Prénom :

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé précisé à l'annexe II-23 du code du sport et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques

Date :

Signature du représentant légal